

# Proposition de modèle de dotation technologique pour les élections provinciales de l'Ontario

Rapport d'évaluation finale de l'élection partielle dans  
la circonscription de Whitby-Oshawa

Élections Ontario  
51, prom Rolark, Toronto (Ontario)  
1-888-668-8683



Elections  
Ontario



**L'émergence des technologies  
reliées à Internet a considérablement  
modifié les attentes du public dans  
presque toutes les sphères de la  
société.**



**Elections  
Ontario**



L'honorable Dave Levac  
Président de l'Assemblée législative  
Pièce 180, édifice de l'Assemblée législative  
Queen's Park  
Toronto (Ontario)  
M7A 1A2

Monsieur le Président,

C'est avec grand plaisir que je dépose le rapport sur l'élection partielle dans la circonscription de Whitby-Oshawa, tenue le 11 février 2016.

Le rapport décrit le déroulement de l'élection partielle dans Whitby Oshawa et s'attarde en particulier au modèle de dotation technologique mis à l'essai, y compris les registres du scrutin électroniques et les tabulatrices de vote dotés de technologie d'aide fonctionnelle au vote.

Pour l'élection partielle dans Whitby-Oshawa, j'ai demandé certains changements afin d'améliorer le processus de vote pour les électeurs et de maintenir son intégrité, ainsi que de réaliser des gains de rendement administratifs. Une copie de la directive, datée du 21 janvier 2016, a été déposée auprès de votre bureau et publiée sur le site Web d'Élections Ontario.

En application des paragraphes 4.1 et 44.1 de la *Loi électorale*, nous avons fait l'essai, le jour du scrutin, de tabulatrices et de dispositifs de marquage de bulletins de vote aux emplacements comptant des superbureaux de vote.

En application du paragraphe 4.4 de la *Loi électorale*, le processus de vote a été modifié par l'utilisation d'un nouveau modèle de dotation et de registres du scrutin électroniques dans les lieux de vote désignés.

Ce rapport remplit les exigences énoncées aux paragraphes 4.1(5), 4.4(11) et 44.1(9) de la *Loi électorale*, notamment rendre compte de l'utilisation de ce matériel et du modèle de dotation et présenter des recommandations afin de modifier la Loi pour adopter les modifications en permanence.

L'administration réussie de l'élection partielle n'aurait pu être réalisée sans le dévouement et l'engagement de notre équipe au bureau central d'Élections Ontario, du directeur du scrutin, M. Paul Jones, de la secrétaire du scrutin, M<sup>me</sup> Jamie Norton, des 20 membres du personnel du bureau du directeur du scrutin, et des 600 membres du personnel électoral qui ont travaillé le jour du scrutin et aux bureaux de vote par anticipation. Je tiens aussi à remercier les partis politiques inscrits et les dix candidats d'avoir participé à l'élection partielle.

Respectueusement soumis,  
Le directeur général des élections,  
Greg Essensa

# Table des matières

Message du directeur général des élections .....	2
Que peut faire Élections Ontario pour s'adapter au changement dans les attentes du public? .....	4
De quelle façon les attentes du public ont-elles changé à l'égard du processus électoral? .....	6
La façon de travailler a changé .....	6
La façon de réaliser les activités a changé .....	9
Pourquoi ne proposons nous pas le vote par Internet?.....	10
Comment automatiser le processus électoral pour mieux servir l'électorat? .....	11
Éléments visés par le projet pilote .....	12
Nouveau modèle de dotation .....	12
Nouveaux volets de service .....	14
Lieux du projet pilote.....	16
Tabulatrice de vote .....	16
Registre du scrutin électronique .....	17
Leçons retenues.....	18
Rétroaction générale sur la technologie utilisée dans les bureaux de vote.....	18
Tabulatrice de vote .....	20
Registre du scrutin électronique .....	21
Nouveau modèle de dotation .....	21
Facteurs à considérer à l'avenir.....	22
Déploiement.....	22
Connectivité .....	22
Consultation des intervenants.....	23
Calendrier de mise en œuvre .....	24
Recommandations relatives à la mise en œuvre .....	26
Recommandations législatives.....	27
ANNEXE A : DOSSIER D'ANALYSE .....	32

## Message du directeur général des élections



Au cours de l'élection partielle dans la circonscription de Whitby-Oshawa, tenue le 11 février 2016, Élections Ontario a mené à bien un projet pilote portant sur un modèle de dotation technologique, qui a permis de réduire le nombre de membres du personnel électoral nécessaires et de faciliter leurs tâches, ainsi que d'améliorer l'expérience des électeurs.

Le projet pilote s'est déroulé le jour du scrutin dans 42 lieux de vote dans la circonscription de Whitby Oshawa. Les 22 autres lieux ont utilisé le modèle de dotation existant et le processus manuel.

Selon les commentaires des électeurs sondés le jour du scrutin, 96 % croyaient que la technologie était conviviale, et 91 % étaient favorables à l'utilisation d'une technologie similaire dans les élections futures. La rétroaction du personnel électoral a aussi été positive, car 89 % appuyait l'utilisation d'une technologie similaire lors d'élections futures et 87 % croyait qu'elle était conviviale.

Le projet pilote visait trois principaux objectifs. Premièrement, atténuer les risques liés au modèle de dotation existant qui n'est pas viable à long terme; en deuxième lieu, améliorer l'expérience de l'électorat en modernisant le processus de vote; et troisièmement, protéger l'intégrité du processus électoral.

Élections Ontario bénéficie de la solide confiance du public, comme le témoignent les 92 % des électeurs sondés après l'élection générale de 2014 qui ont affirmé qu'Élections Ontario facilitait le processus de vote. De prime abord, les risques associés à notre processus électoral peuvent ne pas être évidents, mais ils existent et doivent être atténués avant qu'ils ne se concrétisent.

D'après notre modèle de dotation actuel, nous avons eu besoin d'environ 76 000 membres du personnel du scrutin

le jour de l'élection en 2014. En raison de la population croissante et du redécoupage qui a créé 15 nouvelles circonscriptions, nous pourrions avoir besoin de près de 100 000 membres du personnel du scrutin d'ici 2018. Élections Ontario éprouve de plus en plus de difficulté à recruter le nombre d'employés requis.

En outre, le travail à effectuer dans les bureaux de vote ne cadre plus avec les attentes du public. La journée de travail d'un membre du personnel du scrutin peut durer de 14 à 16 heures en moyenne. Le personnel doit porter une attention minutieuse aux détails et saisir manuellement les données. Les tâches les plus complexes – le dépouillement et la documentation du scrutin – sont exécutées à la fin d'une longue journée de travail. Alors qu'il n'y a pas eu jusqu'ici d'incidents graves compromettant l'intégrité du processus, le risque en ce sens ne peut qu'augmenter, dans la mesure où le processus n'est pas adapté pour répondre aux attentes actuelles du public.

Je vous invite à examiner le parcours que nous avons suivi pour élaborer le modèle de dotation technologique, qui a permis de réduire le nombre d'employés requis le jour du scrutin, tout en rehaussant l'expérience de l'électorat et en protégeant l'intégrité du processus électoral. Par sa nature, un programme pilote demeure imparfait, et nous avons beaucoup appris de notre essai pour préparer l'élection générale de 2018. Dans l'ensemble, nous sommes fort encouragés par le soutien du public et de notre personnel électoral. Je demande au gouvernement ou à l'Assemblée législative de communiquer une orientation claire pour aller de l'avant, dont j'ai besoin d'ici la fin de juin 2016 afin d'avoir suffisamment de temps pour mettre en œuvre un modèle similaire à l'échelle de la province.

Veuillez recevoir mes sincères salutations.  
Le directeur général des élections,

**Greg Essensa**



## Que peut faire Élections Ontario pour s'adapter au changement dans les attentes du public?



L'émergence des technologies reliées à Internet a considérablement modifié les attentes du public dans presque toutes les sphères de la société. Les attentes concernant la façon de réaliser les opérations, leurs exécutants, leur lieu d'exécution et leur délai diffèrent sensiblement de celles d'il y a 30 ans.

Parallèlement, cet environnement technologique toujours branché a suscité de nouvelles préoccupations au sujet de la protection de la vie privée ainsi que de la sécurité et de la fiabilité de l'information numérique.

Le processus suivi par Élections Ontario a bien servi les Ontariens alors que de nombreux changements sociaux sont survenus, que ce soit les femmes obtenant le droit de vote, le suffrage universel, la prolifération des médias, l'immigration massive et les économies mondialisées, pour ne nommer que ceux-là.

Ces changements ont perturbé d'autres secteurs de notre société et nos institutions. Pourtant, notre processus électoral demeure robuste en raison de son assise solide reposant sur les valeurs d'intégrité et d'accessibilité.

Le changement opéré par l'intégration de la technologie dans notre vie quotidienne constitue le nouveau défi auquel doit répondre notre système électoral pour évoluer et s'adapter. À mesure que nous nous adaptons à ces transformations, il est crucial de respecter les valeurs d'intégrité et d'accessibilité. Nous devons aller de l'avant de façon mesurée, raisonnée et factuelle afin de réaliser des gains de rendement au moyen de la technologie, tout en veillant à protéger l'intégrité du processus contre les risques que cette technologie peut comporter.



**Le changement opéré  
par l'intégration de  
la technologie dans  
notre vie quotidienne  
constitue le nouveau  
défi auquel doit  
répondre notre  
système électoral pour  
évoluer et s'adapter.**

## De quelle façon les attentes du public ont-elles changé à l'égard du processus électoral?

### La façon de travailler a changé

Les percées technologiques et l'évolution d'Internet ont considérablement transformé le travail en Ontario et dans le monde. Dès le début des années 1980, un important segment de la population active ontarienne était formé d'employés de bureau et de professionnels administratifs.

Avant que l'ordinateur devienne le matériel de bureau standard, cette vaste cohorte de professionnels remplissait les formulaires à la main (ou à la dactylo) et tenait méticuleusement les dossiers d'imprimés originaux. Les compétences requises pour effectuer la saisie manuelle et la tenue des dossiers s'inscrivaient dans une fonction de base, qui était exercée dans les bureaux publics ou commerciaux à cette époque. Savoir comment remplir un formulaire en triple exemplaire et voir à la livraison et au classement corrects de chaque exemplaire constituaient des compétences essentielles à cette époque, comme l'est aujourd'hui la connaissance des différentes fonctions des logiciels de traitement de texte.

Le système d'exploitation Windows<sup>MD</sup> a été lancé en 1985 – il y a plus de 30 ans. Une personne qui intégrait le marché du

travail dans le milieu des années 1980, c'est-à-dire à la fin de la période de transition des pratiques administratives sur support papier à celles assistées par ordinateur, est aujourd'hui âgée de 50 ans. Une personne qui est entrée en activité dans les années 1960 a passé un tiers de sa carrière dans l'univers des documents papier, un tiers à faire la transition à l'ordinateur, et le dernier tiers dans l'environnement informatisé. À l'heure actuelle, elle a presque 75 ans.

La connaissance des opérations administratives dans un environnement de documents papier n'est plus une compétence standard.

Le personnel électoral effectue sur imprimé le travail pour le vote par anticipation et le jour du scrutin, et on suppose qu'il connaît les fonctions de l'univers des documents papier. Le travail demeure le même, alors que les compétences de base de la population active ont changé. Aujourd'hui, les Ontariens connaissent peu les processus nécessaires pour tenir une élection.

Ce n'est pas la seule difficulté que doivent surmonter les Ontariens envisageant de travailler comme préposés au scrutin. La journée de travail est très longue, comportant des tâches comme ouvrir et fermer le bureau de scrutin, dépouiller les bulletins de vote et classer la documentation. La journée de travail moyenne du personnel électoral dure de 14 à 16 heures. Les fonctions sont aussi de plus en plus complexes, et les règles régissant le service à la clientèle, l'accessibilité et la vérification de l'identité ont beaucoup changé comparées à celles d'il y a 15 ans seulement. Il est attendu du personnel électoral qu'il exécute toutes ces fonctions, dont la plupart durant une seule journée de travail.

Le modèle de dotation pour les élections en Ontario n'est pas viable à long terme. Il est de plus en plus difficile de recruter 76 000 membres du personnel du scrutin, dont nous avons eu besoin pour tenir l'élection générale de 2014. Après chaque élection, la principale préoccupation soulevée par les directeurs du scrutin dans la province, est la difficulté à trouver le personnel nécessaire.



**La connaissance des opérations administratives dans un environnement de documents papier n'est plus une compétence standard.**



L'Ontario n'est pas la seule à éprouver cette difficulté. C'est un défi commun que doivent relever toutes les administrations électorales au Canada et dans d'autres pays. Pour la récente élection fédérale en octobre dernier, Élections Canada n'a pu recruter que 285 000 employés seulement pour les 329 000 postes à doter.

La loi de redécoupage récemment adoptée en Ontario, qui a ajouté 15 circonscriptions électorales, ne fera qu'exacerber ce problème de dotation. Élections Canada a eu besoin de 54 000 employés de plus pour les 30 nouvelles circonscriptions, ce qui signifie qu'Élections Ontario aura probablement besoin de 100 000 personnes en tout le jour de l'élection générale en 2018. Il faut donc adapter les processus existants avant cette date.

#### **La façon de réaliser les activités a changé**

La technologie reliée à Internet a modifié radicalement la façon dont la population ontarienne effectue les opérations administratives de base.

L'époque est révolue où il fallait courir à la banque avant la fermeture, faire la queue, remplir un bordereau pour déposer un chèque et recevoir son argent. La majorité des chèques de paye sont déposés directement dans le compte des employés, les opérations bancaires peuvent être effectuées en ligne à n'importe quelle heure de la journée, et toutes les formalités administratives sont automatisées.

L'achat de produits de consommation s'effectue en employant différents mécanismes. On peut se rendre à un magasin traditionnel, magasiner

en ligne, commander en ligne puis ramasser la marchandise sur place, ou même commander un service pour automatiser ses achats auprès de détaillants.

La clôture d'une opération est aussi essentiellement automatisée. La plupart des consommateurs n'ont plus d'argent comptant sur eux, ils paient plutôt par carte de crédit ou de débit ou au moyen d'applications mobiles ou d'autres médias électroniques.

Dans le processus électoral existant, l'électeur doit se rendre à une table particulière, à un endroit spécifique, à une date précise. Il doit attendre dans une file pour faire vérifier son identité et faire rayer à la main son nom de la liste imprimée. Parfois, il doit attendre pour remplir à la main certains formulaires détaillés. Enfin, il reçoit un bulletin de vote imprimé, qu'il marque à la main en secret, puis dépose dans une boîte de carton. Les bulletins sont ensuite dépouillés manuellement par un scrutateur, qui a travaillé entre 14 et 16 heures.

Le processus de vote ne ressemble nullement aux autres processus transactionnels auxquels le public est habitué dans sa vie quotidienne.

---

Le processus de vote ne ressemble nullement aux autres processus transactionnels auxquels le public est habitué dans sa vie quotidienne.

## Pourquoi ne proposons nous pas le vote par Internet?

Étant donné que l'évolution d'Internet a rendu possibles les nombreux changements sociaux que nous avons examinés, la question à se poser est pourquoi Élections Ontario n'explore pas ou ne propose pas une solution de vote par Internet, alors que d'autres administrations (comme les municipalités ontariennes) font la transition vers ce mécanisme?

Élections Ontario a examiné la possibilité du vote par Internet dans une recherche approfondie menée entre 2010 et 2012. Les recommandations et l'analyse exhaustive découlant de cette étude sont présentées dans le *Rapport sur les technologies permettant de voter d'autres façons*, consultable sur notre site Web. Dans ce rapport, Élections Ontario définit les critères de la mise en œuvre du vote en réseau et décrit les obstacles existants à la satisfaction de ces critères. Élections Ontario n'a pas trouvé jusqu'ici de solution de vote en réseau qui protégerait l'intégrité du processus électoral.

En raison de l'exigence de produire un bulletin de vote sur papier, l'adoption du vote par Internet ne répond pas à notre principale préoccupation pour les besoins du projet pilote, à savoir réduire les besoins en personnel pour une élection générale. Pour ce faire, nous avons besoin d'une solution qui repose à la fois sur le bulletin de vote imprimé et les processus automatisés dans les lieux de vote. Le vote par Internet représente un autre mécanisme que les électeurs peuvent utiliser à l'avenir, mais il ne permettra pas de réduire le personnel nécessaire dans les lieux de vote.

Le vote par Internet est souvent considéré dans l'optique d'accroître la participation électorale. Comme mentionné dans le *Rapport sur les technologies permettant de voter d'autres façons*, il n'y a pas de preuve concluante que le vote par Internet a un impact positif sur la participation électorale. Récemment, le projet de vote par Internet a publié un rapport<sup>1</sup> sur les élections municipales de 2014 en Ontario, qui corrobore cette évaluation, à savoir qu'il n'y a pas de corrélation entre le vote par Internet et de la participation accrue de l'électorat.

## Comment automatiser le processus électoral pour mieux servir l'électorat?

Lorsqu'Élections Ontario envisageait de moderniser le processus de vote, elle a examiné d'autres industries et processus qui avaient changé substantiellement depuis l'introduction de la technologie, soit le secteur bancaire, le paiement au point de vente et les pratiques administratives de base.

Dans notre examen des changements apportés par la technologie aux fonctions administratives, nous avons constaté un fil conducteur : l'automatisation. En effet, la technologie a automatisé les opérations quotidiennes communes.

En soi, le processus électoral est une opération élémentaire. Cela nous a amenés à poser la question suivante : Quelles étapes du processus de vote faut-il automatiser pour faciliter le travail du personnel électoral et réduire le nombre d'exécutants, tout en préservant ou en améliorant l'expérience des électeurs?



**Élections Ontario n'a pas trouvé jusqu'ici de solution de vote en réseau qui protégerait l'intégrité du processus électoral.**



## Éléments visés par le projet pilote

Élections Ontario a effectué une recherche sur les solutions d'automatisation que d'autres administrations ont intégrées avec succès à leur processus électoral. Les solutions d'automatisation proposées devaient remédier à notre modèle de dotation non viable et faire en sorte que le processus de vote soit convivial et efficace pour l'électorat et le personnel électoral. Elles devaient aussi être économiques et préserver la confiance du public et l'intégrité du processus.

### Nouveau modèle de dotation

L'élaboration du modèle de dotation a été la première étape de notre projet pilote. Ce nouveau modèle visait à affecter plus efficacement le personnel, ce qui signifie utiliser des outils automatisés pour rayer les noms des électeurs de la liste et leur remettre un bulletin de vote. Il fallait aussi assurer que les électeurs soient servis par n'importe quel préposé au scrutin disponible.

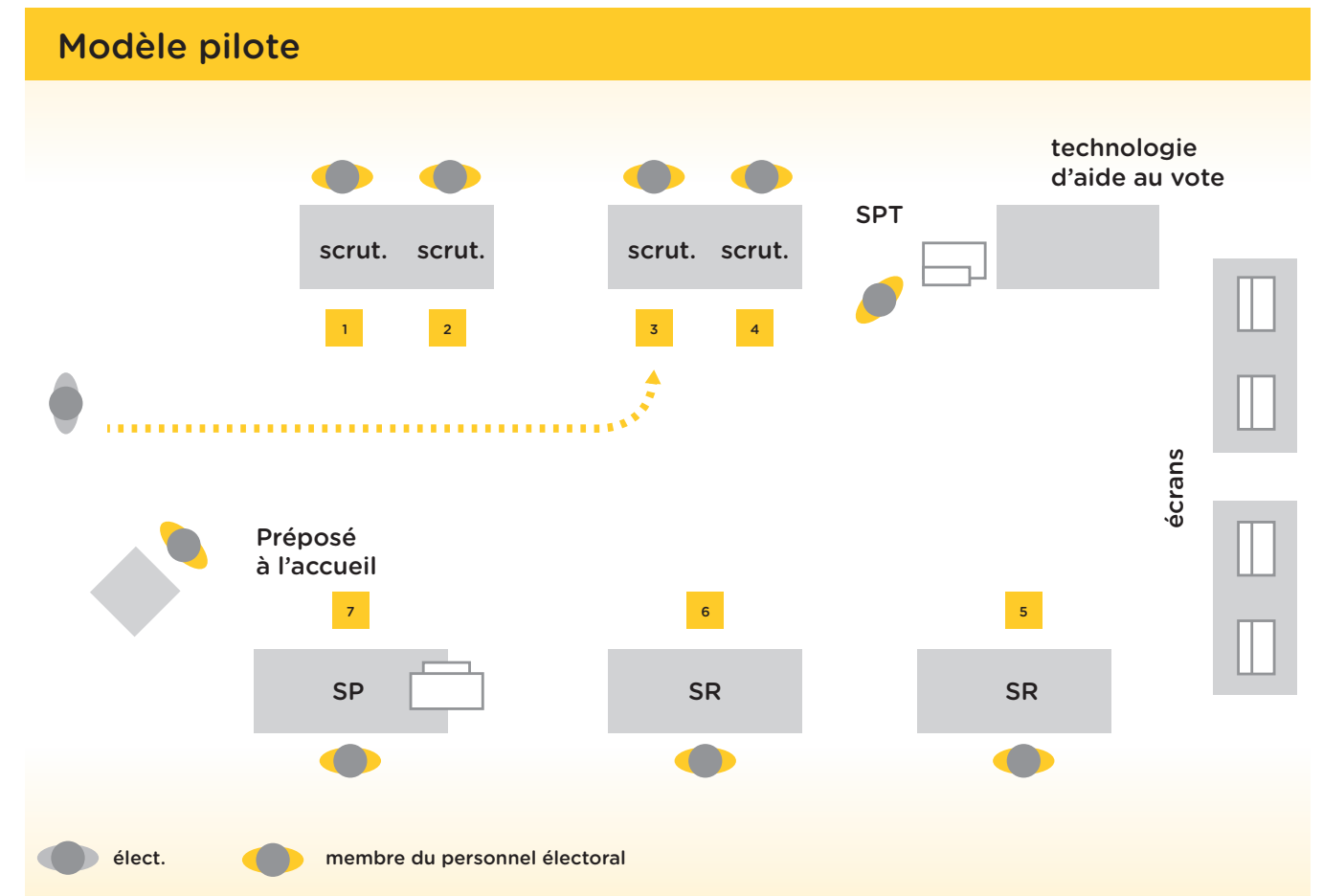
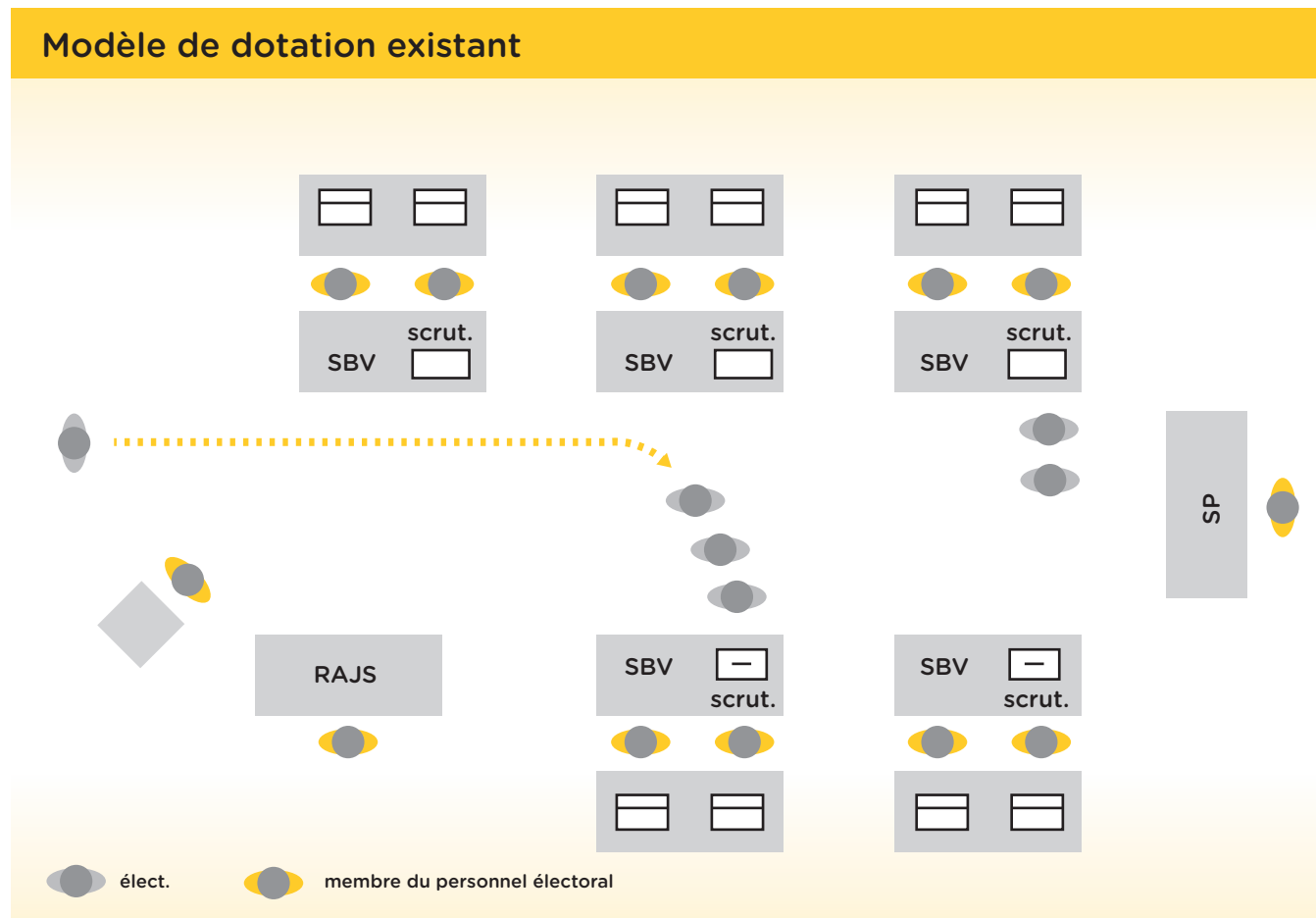
Pour mettre en œuvre un modèle de dotation qui permettrait à un électeur d'être servi par n'importe quel membre du personnel disponible, Élections Ontario a regroupé les bureaux de vote situés aux lieux multiples qui servaient trois bureaux ou plus. La description détaillée du processus est présentée dans l'annexe.

Les superbureaux de vote et les solutions d'automatisation, dont il est question ci-après, ont permis à Élections Ontario d'éliminer le poste de secrétaire du scrutin et de modifier d'autres postes.

Nous avons eu besoin d'environ 76 000 employés pour l'élection générale de 2014, dont près de 50 000 dans les postes de scrutateur, de RAJS, de scrutateur principal et de secrétaire

du bureau de vote dans les lieux de vote multiples. Si le modèle de dotation pilote était appliqué partout en Ontario durant une élection générale, il faudrait environ 31 000 personnes de moins, soit une réduction de 41 % par rapport au modèle courant.

Pour ce qui est de la projection du nombre total pour l'élection générale de 2018 à la suite du redécoupage (mentionné ci-dessus à la page 9), les besoins en personnel passeront de 76 000 à 100 000 en appliquant le modèle existant. L'application du nouveau modèle réduirait les besoins en personnel sous le niveau de 2014, même avec l'ajout de 15 nouvelles circonscriptions électorales.



Postes de l'élection de 2014	Postes du projet pilote
Directeur du scrutin	<b>Directeur du scrutin</b>
Secrétaire du scrutin	<b>Secrétaire du scrutin</b>
Personnel du bureau du directeur du scrutin	<b>Personnel du bureau du directeur du scrutin</b>
Personnel du bureau de vote par anticipation	<b>Personnel du bureau de vote par anticipation</b>
Préposé à l'accueil	<b>Préposé à l'accueil</b>
Postes de 2014 touchés par le projet pilote*	Postes du projet pilote
Scrutateur	<b>Scrutateur</b>
Réviseur adjoint en poste le jour du scrutin (RAJS)	<b>Réviseur adjoint en poste le jour du scrutin (RAJS)</b>
Scrutateur principal	<b>Scrutateur principal</b>
Secrétaire du bureau de vote	<b>Scrutateur préposé à la tabulatrice</b>

\* Les postes touchés se rapportent seulement aux lieux de vote qui comptaient trois bureaux de scrutin ou plus lors de l'élection générale de 2014. Le modèle de 2014 a été maintenu dans les bureaux de vote simples et doubles. Pour obtenir plus de détails, voir la section « Lieux du projet pilote » ci après.

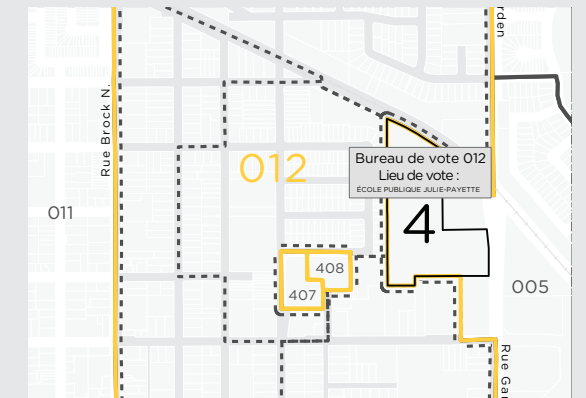
### Nouveaux volets de service

Élections Ontario a effectué une recherche sur l'élection générale de 2014 et plusieurs élections partielles en 2013 afin de déterminer les types de services à offrir aux électeurs se présentant aux lieux de vote.

La recherche a révélé que près de 80 % des électeurs se sont présentés à un lieu de vote avec leur carte Avis d'enregistrement<sup>2</sup> (CAE) et une pièce d'identité. Ces électeurs ont eu besoin d'un service minimal seulement, c'est-à-dire faire rayer leur nom de la liste et obtenir un bulletin de vote. Les 20 % restants n'avaient pas de CAE ou de pièce d'identité, et ont eu besoin de divers services pour réviser leurs renseignements ou les ajouter à la liste électorale avant de recevoir un bulletin. La recherche s'est aussi attardée à l'heure à laquelle les électeurs se sont présentés pour voter et leur délai de traitement par les membres du personnel électoral.

En se fondant sur les conclusions de la recherche, Élections Ontario a élaboré un nouveau modèle

### Qu'est-ce qu'un « superbureau de vote »?



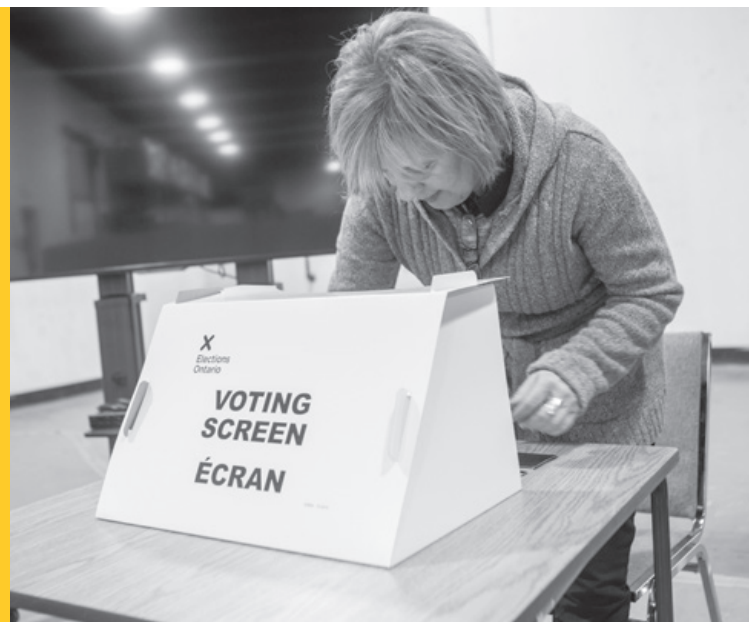
Dans notre modèle actuel, il arrive fréquemment que plusieurs bureaux de vote soient situés dans un seul lieu de vote, par exemple le gymnase d'une école ou un centre communautaire. À son arrivée au lieu de vote, l'électeur doit se présenter au bureau de scrutin assigné (c. à-d. l'urne et la table dans le lieu où son nom figure sur la liste) et ne peut aller à un différent bureau. Cette étape du processus électoral peut être agaçante pour certains électeurs, surtout lorsqu'il y a une longue file à un bureau de scrutin et qu'ils voient d'autres bureaux qui ne servent pas d'électeurs.

Les superbureaux de vote ont été installés dans les lieux de vote qui comptaient trois bureaux de scrutin ou plus lors de l'élection générale de 2014. Le superbureau de vote a regroupé tous les bureaux situés à un seul lieu de vote dans un bureau unique. Dans la mesure du possible, les lieux de vote ont été alignés sur ceux de l'élection générale de 2014, et six lieux seulement ont dû être modifiés. Le nombre total de lieux de vote dans le projet pilote de l'élection partielle correspondait à celui de l'élection générale de 2014.

Puisque le superbureau de vote constitue désormais un seul bureau, il compte une liste d'électeurs et une urne, ce qui signifie que les électeurs ne doivent plus se rendre à un bureau de scrutin particulier dans le lieu de vote.



**Dans l'ensemble, nous nous attendions à ce que cette modification accélère le service pour les électeurs.**



de dotation pour créer deux volets de service pour les différents groupes d'électeurs. Ceux qui se présentaient au lieu de vote avec leur pièce d'identité et leur CAE étaient dirigés vers les scrutateurs disponibles. Les électeurs sans pièce d'identité ou CAE, et ceux qui devaient s'inscrire ou avaient besoin de réviser leurs renseignements, étaient dirigés vers les scrutateurs réviseurs.

Les nouveaux volets de service ont permis de séparer les électeurs qui n'avaient pas besoin d'aide à la révision de ceux qui devaient remplir des formulaires. En outre, les électeurs qui avaient besoin de révision ont pu recevoir un bulletin de vote d'un préposé à la révision, au lieu d'attendre dans une deuxième file pour recevoir un bulletin. Dans l'ensemble, nous nous attendions à ce que cette modification accélère le service pour les électeurs.

### Lieux du projet pilote

Le projet pilote a été mené dans 42 lieux de vote qui comptaient trois bureaux ou plus assignés lors de l'élection générale de 2014. C'est dans les

lieux de vote multiples que le nouveau modèle de dotation a donné lieu à plus de changements. Les 22 autres lieux de vote simples et doubles ont utilisé le modèle existant, comme pour le vote par anticipation.

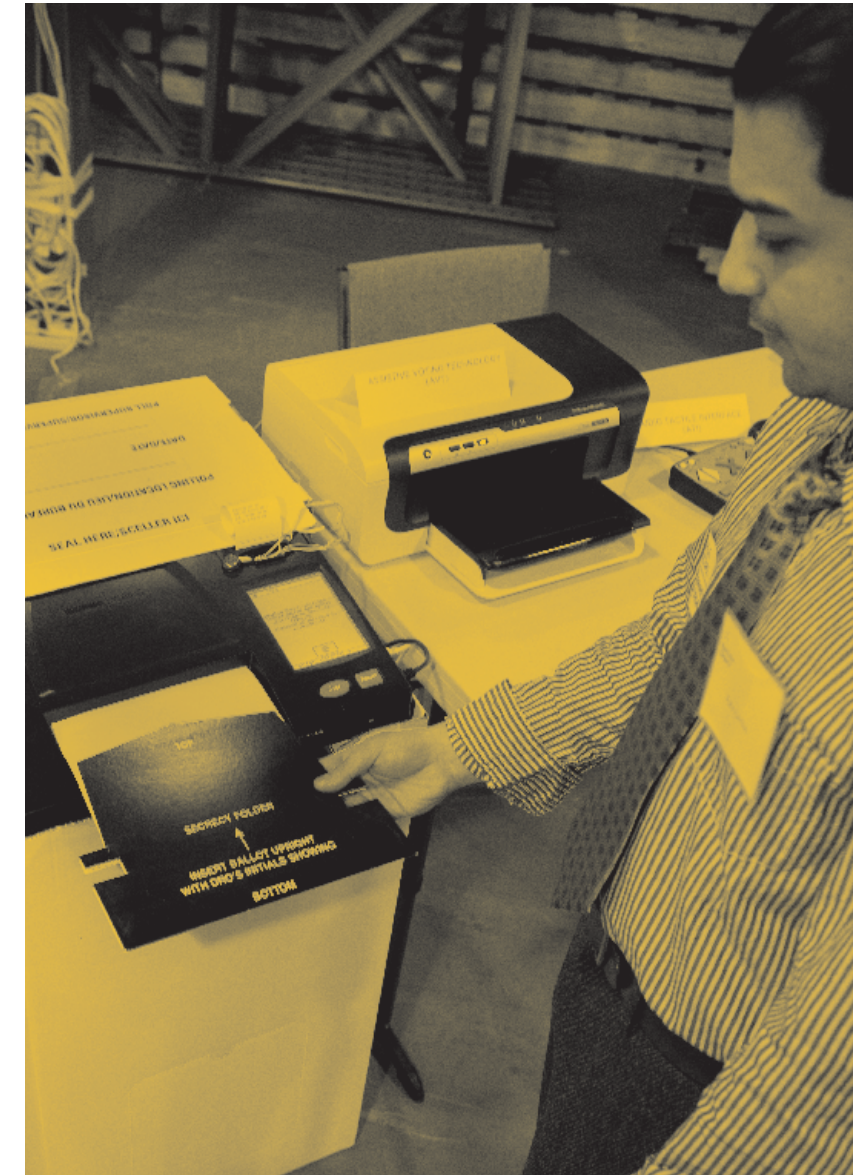
Élections Ontario a aussi mis en place un programme de recherche pour évaluer le nouveau processus et pour sonder les électeurs, le personnel électoral et d'autres intervenants, afin de procéder à une analyse détaillée du projet pilote.

### Tabulatrice de vote

Depuis les années 1990, d'autres administrations utilisent largement les tabulatrices de vote. Élections Ontario les utilise depuis 2011 pour les élections générales dans les bureaux du directeur du scrutin et les bureaux satellites. Les tabulatrices de vote utilisent une technologie éprouvée et fiable pour les élections et dépouillent plus rapidement et plus exactement les bulletins de vote comparativement au dépouillement manuel<sup>9</sup>.

### Registre du scrutin électronique

Depuis la dernière décennie, plusieurs administrations utilisent le registre du scrutin électronique, qui remplace la liste imprimée. Au lieu qu'un membre du personnel électoral parcourt manuellement la liste imprimée, qui renferme quelques centaines de noms, il peut numériser la CAE d'un électeur, et le registre du scrutin électronique repère l'enregistrement en moins d'une seconde. Ce processus est presque identique à celui où une caissière numérise un code à barres et l'enregistrement correct est saisi dans la caisse enregistreuse.



## Portail des listes de noms à rayer

L'adoption du registre du scrutin électronique a permis de transmettre directement les données rayées des superbureaux de vote à un serveur central. Comme composante secondaire du projet pilote, Élections Ontario a créé un portail en ligne au moyen duquel les partis politiques admissibles peuvent avoir accès aux données rayées. À l'aide de ce portail, les partis peuvent recueillir les données rayées pour tous les superbureaux de vote une fois l'heure.

### Qu'est-ce que la « liste de noms à rayer »?

Lorsqu'un électeur se présente pour voter, un membre du personnel électoral vérifie sa pièce d'identité et repère son nom sur la liste des électeurs. Son nom est rayé de la liste, puis il reçoit un bulletin de vote. Le fait de rayer le nom signifie que l'électeur a reçu un bulletin de vote. Le personnel électoral utilise cette information pour s'assurer que chaque électeur reçoit seulement un bulletin de vote. Les représentants des candidats ont accès au registre du scrutin pour compiler leur propre liste des noms rayés et se servent de cette information pour gérer leur stratégie d'incitation au vote.

## Technologie d'aide (fonctionnelle) au vote

Les tabulatrices de vote peuvent être équipées de la technologie d'aide au vote, qui permet aux personnes handicapées de marquer et de déposer leur bulletin de vote de façon autonome. Dans le projet pilote, cette technologie était disponible pour la première fois le jour de l'élection partielle dans les lieux de superbureaux de vote. Cette technologie est disponible, depuis l'élection de 2011, dans les bureaux du directeur du scrutin et les bureaux satellites pour la période de dix jours qui précède le jour du scrutin.

## Leçons retenues

Le projet pilote a rehaussé l'expérience des électeurs, a réduit le nombre d'employés requis, et a facilité le processus du jour du scrutin pour le personnel électoral.

### Rétroaction générale sur la technologie utilisée dans les bureaux de vote

Après avoir déterminé que le nouveau modèle de dotation technologique avait réduit de 41 % les besoins en personnel globaux, Élections Ontario devait s'assurer que cette modification avait aussi amélioré le service aux électeurs et facilité le processus pour le personnel électoral.

Pour les besoins de l'évaluation du projet pilote, nous avons affecté des chercheurs dans 12 des 42 lieux de vote pour sonder les électeurs qui venaient de voter.



La rétroaction des électeurs a été favorable. Parmi les électeurs sondés, 96 % ont dit que la nouvelle technologie avait facilité le processus de vote.

Les sondages d'opinion publique menés par le passé avaient révélé que les électeurs ne voyaient pas d'un bon œil l'introduction de la technologie dans le processus de vote, à la suite de plusieurs importantes violations des données survenues dans les secteurs privé et public. Les chercheurs ont donc demandé aux électeurs s'ils croyaient que la technologie avait préservé l'intégrité du processus en assurant l'anonymat des électeurs et l'exactitude du dépouillement. Le taux de confiance publique concernant la protection de l'intégrité du processus de vote, grâce à la nouvelle technologie, est demeuré élevé. En effet, 93 % des électeurs sondés étaient d'accord que l'intégrité avait été préservée. Enfin, nous avons demandé aux électeurs s'ils aimeraient qu'une technologie semblable à celle du projet pilote soit utilisée dans les élections futures, et 91 % ont répondu qu'ils étaient d'accord ou fortement d'accord pour ce faire.

Afin de recueillir les commentaires des membres du personnel électoral, tous les lieux du projet pilote ont reçu un questionnaire à remplir. Encore une fois, la rétroaction a été majoritairement

Pour donner un autre indice de l'appui du public, mentionnons les félicitations adressées à Élections Ontario pour avoir adopté une technologie automatisée dans les bureaux de vote, félicitations que nous avons relevées dans le suivi des médias sociaux.



Tweet



Robert Benzie

@robertbenzie

Le projet pilote de vote .@ElectionsON a bien fonctionné à Whitby-Oshawa. Résultats rapides. #poliont



bobweiers

9:56pm via Twitter Web Client

Super projet d'appareils de vote d'ÉO – 50 % des voix dénombrées en 20 minutes après la clôture des bureaux #poliont #WhitbyOntario

1 gazouillis partagé



blissblogs

9:50pm via Twitter Web Client

Bravo à #ÉlectionsOntario de la mise à jour du site Web ce soir à l'élection partielle de #Whitby-Oshawa. Télé-réalité décente #scrutin

2 gazouillis partagés, 2 mentions J'aime



huangjin2014

8:28pm via Twitter pour iPhone

Ai voté à #l'élection partielle #Whitby-Oshawa! Le nouveau registre électronique du scrutin est super! @ÉlectionsON!



JonPukila

9:11pm via Twitter Web Client

Super de constater qu'Élections Ontario s'écarte de la conception MS-DOS de l'ancienne page de résultats #WhitbyOshawa



freeupgood

8:21pm via LinkedIn

Super jour/soir pour les électeurs – ÉO essaie un nouveau modèle de scrutin à l'élection partielle de Whitby-Oshawa Ink.d.in/FhaXUR



musgravesharon

9:15pm via TweetDeck

Le candidat du PC Lorne Coe a pris une forte avance dans #WhitbyOshawa...et le nouveau système d'Élections Ontario fonctionne vite et bien!

La rétroaction des électeurs et du personnel électoral était très favorable à l'utilisation de la technologie dans les bureaux de vote.

- 96 % des électeurs sondés sur les lieux du projet pilote ont indiqué que la nouvelle technologie avait facilité le processus de vote.
- 93 % des électeurs sondés croyaient que la technologie avait préservé l'intégrité du processus, c'est-à-dire assurer l'anonymat des électeurs et l'exactitude du dépouillement.
- 91 % des électeurs étaient favorables à l'utilisation, lors d'élections futures, d'une technologie similaire à celle utilisée dans l'élection partielle.
- 89 % du personnel de scrutin sondé appuyait l'utilisation d'une technologie similaire dans les élections futures.
- 87 % du personnel de scrutin a reconnu que la technologie était conviviale.
- 85 % du personnel croyait que la technologie utilisée dans l'élection partielle avait préservé l'intégrité du processus.

**Le taux de confiance publique concernant la protection de l'intégrité du processus de vote, grâce à la nouvelle technologie, est demeuré élevé.**

favorable. En effet, 89 % du personnel électoral a dit appuyer l'utilisation d'une technologie similaire dans les élections à l'avenir, et 87 % l'a trouvée conviviale. Les membres du personnel électoral devaient aussi évaluer la technologie afin de déterminer si elle avait préservé l'intégrité du processus en assurant l'anonymat des électeurs et l'exactitude du dépouillement; 85 % d'entre eux étaient d'accord sur ce point. Ce résultat est particulièrement significatif, car le déploiement et la connectivité ont posé des difficultés.

En général, les électeurs et le personnel du scrutin sont nettement favorables à l'introduction de la technologie dans le processus électoral afin

d'automatiser certaines composantes du processus de vote.

### Tabulatrice de vote

Les tabulatrices de vote ont fonctionné parfaitement durant l'élection partielle, comme elles l'ont fait depuis leur adoption en 2011. En utilisant les tabulatrices de vote, les résultats de l'ensemble des circonscriptions ont été communiqués plus rapidement que par le passé. Les résultats des superbureaux de vote et du vote par anticipation au bureau du directeur du scrutin étaient affichés et consultables sur le site d'Élections Ontario en moins de 30 minutes – vers 21 h 30. En comparaison, il a fallu 90 minutes en tout pour que les 22 bureaux

de vote simples et doubles transmettent leurs résultats. Les six bureaux de vote par anticipation ont communiqué leurs résultats vers 23 h 30, soit 2,5 heures après la fermeture des bureaux de vote et 2 heures après que les médias avaient déclaré les résultats de l'élection.

La couverture médiatique a aussi souligné que la communication plus rapide des résultats grâce à l'utilisation généralisée des tabulatrices de vote avait contribué au succès. À la suite des modifications du site d'Élections Ontario, qui ont été achevées en 2015, les médias ont pu diffuser en direct les résultats affichés sur ce site.

C'est aussi la première élection où la technologie d'aide au vote était accessible le jour du scrutin dans les lieux du projet pilote. Cette technologie a permis aux électeurs ayant divers types de handicaps de voter de façon autonome le jour du scrutin, tout comme les autres électeurs.

### Registre du scrutin électronique

Bien que la perception du public concernant le registre du scrutin électronique ait été extrêmement favorable (voir ci-haut), la mise en service a causé certains problèmes. L'installation de certains registres du scrutin électroniques a pris plus de temps que prévu, certains numériseurs reliés aux registres ne fonctionnaient pas, et le personnel de soutien technique sur place n'a pu régler ces pépins. Par conséquent, 12 superbureaux de vote ont ouvert en utilisant le processus sur imprimé pour servir les électeurs. Peu après leur ouverture, ces bureaux ont rapidement fait la transition au processus électronique. Le fournisseur des registres du scrutin électroniques auprès d'Élections Ontario a éprouvé des difficultés avec le serveur peu après l'ouverture des bureaux de vote, ce qui a donné lieu à des problèmes de connectivité généralisés à plusieurs superbureaux de vote durant toute la journée.

Malgré ces difficultés, les registres du scrutin électroniques ont généralement fonctionné comme prévu aux lieux de vote et ont permis de traiter rapidement et efficacement les électeurs.

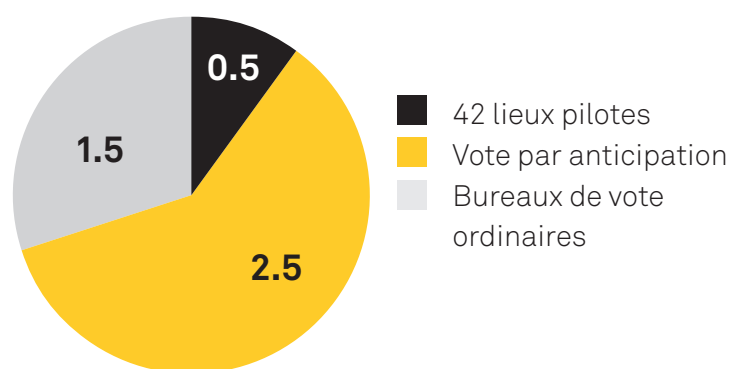
### Nouveau modèle de dotation

En appliquant le modèle de dotation technologique, Élections Ontario a tenu l'élection partielle dans Whitby-Oshawa avec environ 41 % de moins de personnel.

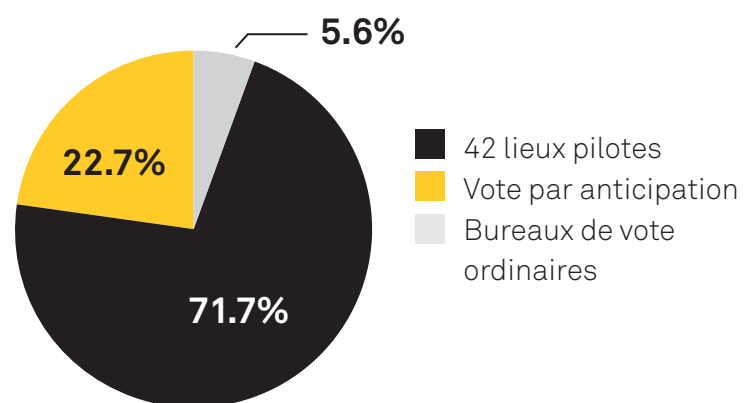
Selon la rétroaction du personnel électoral, même après cette réduction, il y avait trop d'employés aux superbureaux de vote.

Cela peut s'expliquer en partie par le fait que la participation aux élections partielles est inférieure à celle des élections générales. Par exemple, le taux de participation à l'élection partielle dans Whitby Oshawa était de 28,8 %, comparé au taux de 52,1 % à l'élection générale. Quoi qu'il en soit, la recherche effectuée dans le projet pilote a révélé qu'il était possible de réduire encore plus le personnel, même après avoir tenu compte de la participation inférieure.

Délai de communication des résultats (heures)



Pourcentage des suffrages



**Les tabulatrices de vote ont fonctionné parfaitement durant l'élection partielle, comme elles l'ont fait depuis leur adoption.**



## Portail des listes de noms à rayer

Une conséquence directe des problèmes de connectivité est que le portail des listes de noms à rayer n'a pas répondu aux attentes. Il a été impossible pour les partis politiques d'extraire rapidement de données fiables du portail. Les problèmes de connexion ont aussi empêché l'impression locale des données rayées, ce qui a nui à l'intégralité du suivi sur place de ces données, car les renseignements des électeurs qui se présentaient sans leur CAE n'ont pas été saisis aussi rapidement dans le processus manuel.

## Facteurs à considérer à l'avenir

Le projet pilote dans Whitby-Oshawa a atteint ses objectifs : exécuter l'élection avec moins de personnel électoral et faciliter son travail, préserver la confiance des électeurs à l'égard du système, et améliorer l'expérience de ces derniers. Malgré cette réussite, Élections Ontario a pris note de certaines améliorations à apporter pour les élections partielles à l'avenir et l'élection générale en 2018.

### Déploiement

En raison des difficultés éprouvées à déployer les registres du scrutin électroniques, nous devons élaborer une nouvelle stratégie pour ce faire, surtout en prévision d'une élection générale. Nous examinerons les stratégies et les pratiques exemplaires pour déployer simultanément la technologie dans différentes régions. Nous communiquerons avec les fournisseurs qui se spécialisent en déploiement de technologies et les autres secteurs du gouvernement qui comptent sur le déploiement rapide de technologie pour réaliser leurs activités (p. ex. l'intervention d'urgence).

### Connectivité

Malheureusement, en raison des problèmes imprévus qu'a éprouvés le fournisseur avec le serveur, la connectivité a beaucoup laissé à désirer le jour du scrutin. Pourtant, avant l'élection, le fournisseur de service Internet et le fournisseur des registres du scrutin électroniques avaient vérifié la connectivité à tous les emplacements.

Même si les réseaux internes locaux utilisés pour synchroniser les registres du scrutin électroniques ont continué de fonctionner, deux problèmes majeurs sont survenus :

- le manque de connectivité à Internet;
- les problèmes de connexion au serveur central.

Plusieurs endroits ont connu de courtes périodes d'indisponibilité d'Internet, alors que 6 des 42 emplacements n'ont pu se relier à Internet presque toute la journée.

Dans leurs réponses au sondage, les partis politiques ont indiqué que le manque de connectivité avait eu un effet sur leur campagne d'incitation au vote :

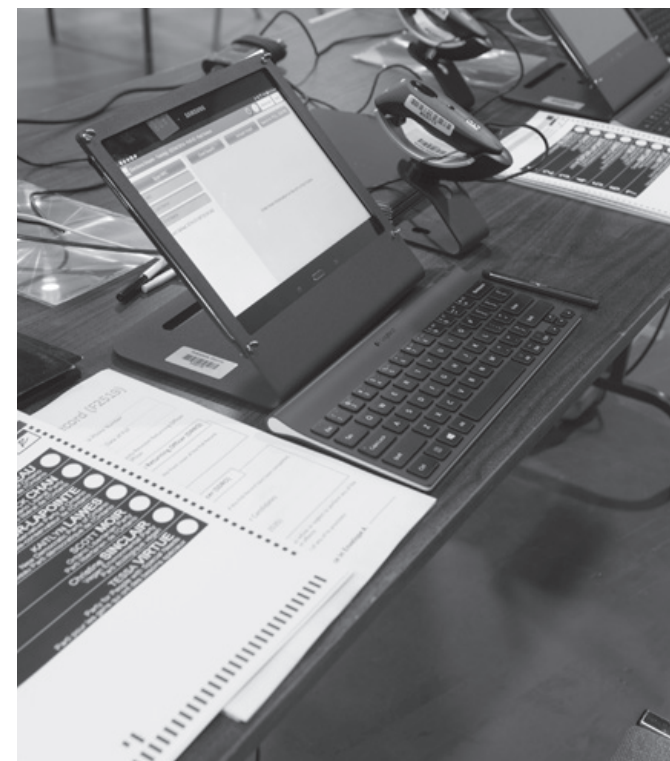
« **En raison des problèmes de connectivité du registre du scrutin électronique, qui ont empêché l'accès aux données, les candidats n'ont pu identifier les électeurs qui avaient voté ou non au cours de la journée, ce qu'ils pouvaient habituellement faire aux emplacements utilisant le processus manuel.** »

Si un service semblable était envisagé à l'avenir, il faudrait modifier les logiciels afin de synchroniser les registres du scrutin électroniques de façon séquentielle et non concurrente. Il faudra aussi mettre en place un centre de données à largeur de bande beaucoup plus grande, adopter des procédures plus rigoureuses pour assurer la qualité de la configuration, et effectuer un essai de charge avant le lancement afin de pouvoir utiliser cette technologie dans une élection générale.

### Consultation des intervenants

Élections Ontario a mené une vaste consultation sur l'expérience des électeurs et du personnel électoral avant de choisir une technologie à intégrer au processus et une méthode d'intégration. Par conséquent, le projet pilote a été bien conçu et planifié pour répondre aux besoins des électeurs et du personnel électoral.

Nous avons découvert par la suite dans le processus de consultation, la possibilité de mettre en place un portail des listes de noms rayés, comme service à la clientèle à valeur ajoutée pour les partis politiques. Par conséquent, les besoins et les exigences des partis concernant ce portail n'avaient pas été bien définis. En fin de compte, le portail n'a pas répondu aux attentes des intervenants. Il faut donc mener d'autres consultations sur la viabilité et la conception du portail des listes de noms rayés.



**En raison des difficultés éprouvées à déployer les registres du scrutin électroniques, nous devons élaborer une nouvelle stratégie pour ce faire, surtout en prévision d'une élection générale**

Le directeur général des élections a tenu une séance d'information pour les partis ayant présenté un candidat à l'élection partielle dans Whitby Oshawa. Les partis qui ont assisté à la séance ont dit appuyer fermement l'utilisation des tabulatrices de vote et des registres du scrutin électroniques. Le directeur général des élections prévoit aussi consulter tous les partis afin de déterminer leurs besoins liés aux données rayées à savoir, en particulier, si les données rayées centralisées leur seraient utiles.

#### Calendrier de mise en œuvre

Il a fallu abattre un travail considérable pour concevoir et exécuter le projet pilote dans une circonscription électorale urbaine, située à proximité du bureau central d'Élections Ontario. Si Élections Ontario entend appliquer ce modèle ou un modèle similaire dans l'élection générale de 2018, le travail doit débuter au plus tard en juin 2016.

Pour être prêt à employer le nouveau modèle de dotation technologique pour l'élection générale de 2018, Élections Ontario doit engager les préparatifs maintenant. Il faut prévoir un délai suffisant pour qu'Élections Ontario puisse :

- mener à terme la consultation des intervenants afin de compiler les exigences relatives au registre du scrutin électronique, à la tabulatrice et à la technologie d'aide fonctionnelle au vote;
- tenir un processus d'approvisionnement concurrentiel lié à la technologie;
- préciser les processus, les politiques et les procédures pour qu'ils cadrent avec le nouveau modèle de dotation et la technologie;
- modifier les limites des sections de vote et les cartes associées à l'appui du nouveau modèle de dotation;
- mettre à l'essai le nouveau modèle de dotation, la technologie et les stratégies de déploiement dans une simulation partout dans la province;
- choisir et publier tous les lieux de vote six mois avant l'élection générale de 2018;
- préparer la technologie et le matériel connexe pour l'élection générale de 2018.



**Les solutions de rechange comprennent les méthodes de collecte sur place de données électroniques ou synchronisées.**



## Recommandations relatives à la mise en œuvre

Le but initial du projet pilote était d'améliorer les services aux électeurs et de réduire le nombre de préposés au scrutin requis. Le public et le personnel électoral appuient fermement l'adoption d'un modèle semblable pour l'élection générale de 2018, comme l'a démontré notre rapport.

Le dossier d'analyse présenté en annexe recommande d'implanter un modèle de dotation technologique semblable à celui qui a été utilisé dans le projet pilote pour l'élection partielle dans Whitby Oshawa dans tous les lieux de vote de l'Ontario le jour du scrutin et les bureaux de vote par anticipation. La technologie ne peut cependant pas être utilisée dans les bureaux de vote itinérants, car elle n'a pas de capacité mobile.

L'analyse recommande également la mise en œuvre intégrale du modèle à l'échelle de l'Ontario, car il permet d'uniformiser le processus pour tous les électeurs, de simplifier la formation du personnel pour le jour du scrutin, et d'améliorer la rapidité, l'exactitude et l'intégrité des résultats.

## Recommandations législatives

Le directeur général des élections recommande de modifier la *Loi électorale* afin d'autoriser l'utilisation accrue des tabulatrices de vote, en abrogeant les dispositions qui restreignent leur utilisation au vote par anticipation dans les bureaux du directeur du scrutin.

Les tabulatrices de vote ont fonctionné parfaitement dans l'élection partielle, comme elles l'ont fait depuis leur adoption dans une élection en Ontario. Grâce à l'utilisation généralisée des tabulatrices, les résultats de l'ensemble des circonscriptions ont été communiqués plus rapidement que par le passé. Les résultats provenant de toutes les tabulatrices ont été publiés sur le site Web d'Élections Ontario en moins de 30 minutes, soit pour 71,7 % des suffrages. Si les bureaux de vote par anticipation avaient aussi utilisé les tabulatrices, les résultats de plus de 90 % des suffrages auraient été déclarés en moins de 30 minutes.

Les tabulatrices de vote constituent une technologie éprouvée et fiable pour les élections. Elles permettent de dépouiller les bulletins de vote plus rapidement et plus exactement comparativement au dépouillement manuel<sup>4</sup>.



**Les électeurs et le personnel électoral ont souligné le franc succès du projet pilote.**







**Pour instaurer en permanence ce processus et une technologie semblable à l'échelle de province, il faut engager le travail maintenant.**

Pour qu'Élections Ontario puisse déployer les tabulatrices de vote partout dans la province pour l'élection générale de 2018, elle doit entreprendre le travail maintenant. Il faut prévoir environ deux ans pour mettre en place l'infrastructure, afin de pouvoir utiliser les tabulatrices dans tous les bureaux de vote par anticipation et les lieux de vote pour l'élection générale de 2018.

**Le directeur général des élections recommande de modifier la Loi afin de lui donner la discrétion pour adopter des solutions technologiques pour le processus électoral pouvant générer des gains de rendement, améliorer l'accessibilité et l'expérience des électeurs, et protéger l'intégrité du processus.**

Comme exposé dans ce rapport, notre modèle actuel n'est pas viable à long terme, il ne répond pas aux attentes du public à l'égard de la prestation de services, et pose des risques pour l'intégrité du processus s'il n'est pas modifié.

Dans le budget de 2016, le gouvernement de l'Ontario a reconnu que la population provinciale doit pouvoir compter sur des processus simples et équivoques, qui sont intuitifs et conviviaux, et il s'est engagé à élaborer une stratégie « numérique par défaut » pour offrir des services partout dans la province. À la lumière des changements qui seront apportés dans d'autres secteurs de service du gouvernement, nous devons modifier le processus électoral pour qu'il demeure intuitif et convivial pour les électeurs.

Les électeurs et le personnel électoral ont souligné le franc succès du projet pilote, qui a clairement montré qu'il est possible d'appliquer des solutions technologiques au processus

électoral de façon mesurée, raisonnée et factuelle. Le projet a aussi démontré que nous avons cerné des solutions pour générer des économies dans le processus, tout en facilitant l'exercice du droit de vote par les électeurs et en maintenant l'intégrité du processus.

Pour instaurer en permanence ce processus et une technologie semblable à l'échelle de province, il faut engager le travail maintenant. Il faut prévoir environ deux ans pour assurer la conformité du processus définitif à la finalité prévue partout dans la province et sa mise en place pour l'élection générale de 2018.

**Le directeur général des élections recommande de modifier des *Loi électorale* de la province afin d'officialiser la communication des données rayées aux partis et aux candidats.**

Élections Ontario fournit actuellement des données sur les noms rayés aux partis et aux candidats, ce qui s'inscrit dans son service à la clientèle. Les partis comptent désormais sur cette pratique. La *Loi électorale* autorise l'examen des documents électoraux, sans toutefois renfermer d'indication claire au sujet des données rayées. La communication des données rayées aux partis et aux candidats s'inscrit dans l'objectif de réaliser des économies pour les partis, qui peuvent consulter ces données dans les documents électoraux. Cette pratique permet aussi d'uniformiser les règles du jeu, car les données sont transmises en même temps à tous les partis inscrits admissibles.

En officialisant la communication des données rayées aux partis et aux candidats, on parviendra à rehausser l'intégrité du processus électoral et à mieux protéger les renseignements personnels des électeurs.

**Le directeur général des élections recommande de modifier la Loi pour qu'il soit autorisé à offrir la technologie et de l'aide à d'autres organismes de gestion électorale au Canada.**

Il faudra engager des dépenses en immobilisations pour investir dans les solutions technologiques. Cet investissement est nécessaire et comporte beaucoup plus qu'une simple mise à niveau des systèmes. Il vise à protéger le processus électoral contre les risques qui pourraient miner la confiance du public à l'égard de l'intégrité de notre démocratie, dans la mesure où ils ne sont pas atténués. Il contribue à rehausser les services du gouvernement pour les rendre conformes aux normes attendues de la population ontarienne, et il jette les bases pour qu'Élections Ontario continue à suivre les changements technologiques qui, sans aucun doute, transformeront les attentes du public à l'égard des élections à venir.

En même temps, nous reconnaissons l'importance de faire preuve de prudence et d'engager judicieusement les fonds publics. Normalement, les élections générales ont lieu tous les quatre ans. La durée utile des tabultrices de vote se situe entre 15 et 20 ans, ou environ de 3 à 4 cycles électoraux. Afin de maximiser l'investissement des fonds publics, le directeur général des élections recommande qu'Élections Ontario soit autorisée à échanger la technologie et l'expertise avec d'autres administrations en Ontario et au Canada, qui témoignent un intérêt en ce sens.

Le fait d'autoriser les municipalités à obtenir des tabultrices de vote directement auprès d'Élections Ontario réduirait sensiblement le nombre qu'elles doivent acheter ou louer.



# ANNEXE A

## DOSSIER D'ANALYSE

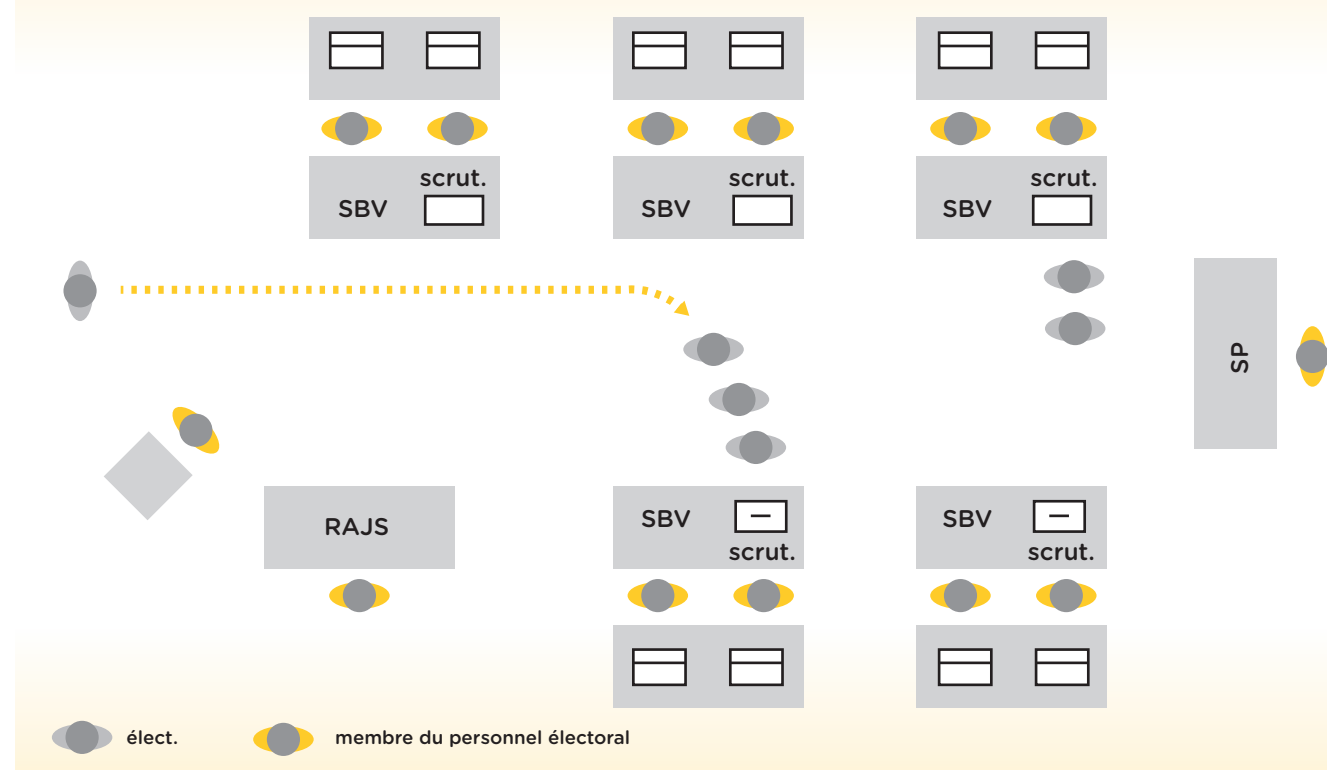
### Réduction du personnel

Grâce au modèle de dotation technologique, Élections Ontario peut réduire de 41 % le nombre de membres du personnel requis pour une élection générale.

Dans le modèle existant, chaque bureau de vote compte un scrutateur et un secrétaire du scrutin. Dans les lieux de vote multiples, d'autres postes s'ajoutent pour accomplir la charge de travail, y compris les réviseurs adjoints en poste le jour du scrutin (RAJS) et les scrutateurs principaux.

Entre 300 et 500 électeurs sont affectés à chaque bureau de vote. Cela s'explique en partie par le fait que deux personnes utilisant le système manuel traitent les électeurs et dépouillent les bulletins de vote.

#### Modèle de dotation existant



Un défi clé lié à ce modèle, et une importante source de frustration pour les électeurs, est que lorsqu'ils se présentent au lieu de vote, ils doivent se rendre à leur bureau de vote assigné pour recevoir un bulletin de vote. C'est parce que l'électeur figure uniquement sur la liste électorale de son bureau de vote particulier.

Dans l'exemple ci contre, qui porte sur le modèle de dotation existant, à son arrivée, l'électeur doit se rendre à son bureau de vote, où la file est déjà longue. Pourtant, il voit deux tables où prennent place quatre employés qui ne servent pas d'électeurs. Cela agace l'électeur, car c'est faire une utilisation inefficace des ressources humaines peu nombreuses.

L'un des principaux objectifs du modèle de dotation technologique est de faire un usage plus efficace des ressources humaines. À cette fin, il faut s'assurer qu'un bureau de vote n'est pas surchargé d'électeurs, tandis qu'à d'autres bureaux, les membres du personnel n'ont rien à faire. Pour atteindre cet objectif, les superbureaux de vote ont été créés en regroupant les bureaux de vote dans un lieu de vote multiple, c'est à dire la grande majorité des lieux de vote. Dans les superbureaux, parce qu'il n'y a qu'une seule liste électorale, l'électeur peut être servi par n'importe quel scrutateur disponible.

Le registre du scrutin électronique a été adopté, car de nombreux scrutateurs devaient se servir de la même liste. À l'heure actuelle, après qu'un scrutateur a consigné qu'un électeur a reçu un

bulletin de vote, le statut de l'électeur est mis à jour sur toutes les listes à cet endroit. Ainsi, les électeurs ne peuvent voter deux fois en se présentant à différents scrutateurs au même endroit.

L'adoption du registre du scrutin électronique, conjointement avec les codes à barres sur les avis Carte d'enregistrement (ACE), a automatisé la fonction consistant à rayer les noms de la liste. Cette technologie a permis à Élections Ontario d'éliminer le rôle de secrétaire du scrutin.

Une autre frustration pour les électeurs qui ont besoin d'aide pour s'inscrire ou mettre à jour leurs renseignements sur la liste électorale est qu'ils doivent s'adresser en premier au RAJS, puis joindre une deuxième file devant leur bureau de vote pour obtenir un bulletin de vote.

Dans le modèle de dotation technologique, le rôle du RAJS a été remplacé par celui du scrutateur réviseur, qui aide chaque électeur qui a besoin d'aide pour s'inscrire ou mettre à jour ses renseignements, puis lui remet directement un bulletin de vote.

technologique, il est possible de réduire ce nombre à 19 764 dans ces emplacements pour l'élection générale de 2018.

La réduction de 30 972 employés générerait des économies de personnel d'environ 5 millions de dollars. Puisque le modèle actuel est fonction de la population provinciale, à mesure qu'elle s'accroît, les frais de dotation augmenteront en parallèle.

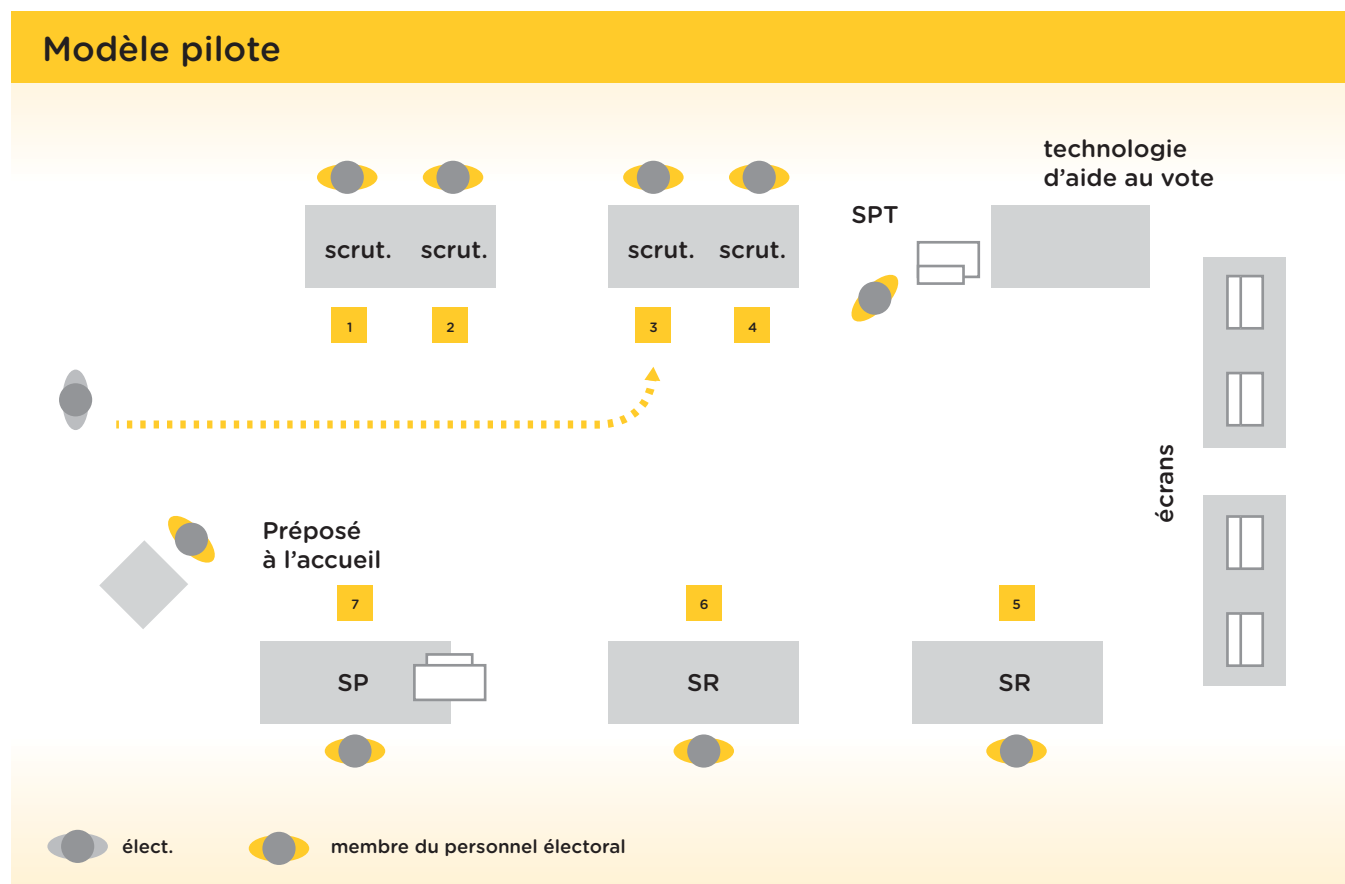
**Élections Ontario économiserait, d'ici 2026, près de 16 millions de dollars en frais de personnel cumulatifs si elle adoptait le modèle de dotation technologique.**

Élections Ontario a aussi généré de modestes économies en formation et matériel qui découlent directement de la réduction des besoins en personnel. Conjointement, ces économies se chiffrent à près de 500 000 \$.

#### Investissement en capital dans la technologie

En utilisant comme base de référence le modèle de dotation technologique et l'élection générale de 2014, nous estimons avoir besoin de quelque 6 705 tabulatrices pour l'élection générale. Nous pourrions ainsi les déployer dans tous les lieux de vote, à l'exception des bureaux de vote itinérants, car la technologie existante ne permet pas la configuration ou la désinstallation dans ces bureaux.

Les trois membres du personnel électoral suivants ont besoin d'un registre du scrutin électronique : les scrutateurs, les scrutateurs réviseurs et les scrutateurs principaux.



Élections Ontario estime avoir besoin de près de 21 535 registres du scrutin électroniques, avec leurs accessoires, pour l'élection générale.

En général, nous estimons que l'investissement en capital initial dans la technologie totalise environ 36 millions de dollars. Les tabultrices de vote comptent pour près de 13 millions de ce montant, et le solde sera affecté aux registres du scrutin électroniques et aux accessoires, tels que les numériseurs, claviers et imprimantes.

### Coûts de maintenance courants

Élections Ontario estime qu'il lui coûtera environ 2,1 millions de dollars par année en frais courants d'entreposage, de maintenance, de service et de personnel à temps plein.

Coût courant	Coût estimatif annuel
Entreposage	225 000 \$
Maintenance et service	1 747 500 \$

### Économies additionnelles découlant de la collaboration avec les différentes administrations

De nombreuses municipalités ont commencé à utiliser les tabultrices au début des années 2000. Celles qui l'ont fait à ce moment-là doivent en acheter de nouvelles durant les deux prochains cycles électoraux, car ces tabultrices atteindront bientôt la fin de leur vie utile.

Élections Ontario peut offrir aux municipalités des tabultrices provinciales équipées de technologie d'aide au vote pour leurs élections.

Élections Ontario a communiqué avec les six municipalités ci-dessous, qui ont confirmé

le nombre de tabultrices dont elles ont besoin pour une élection municipale. Nous avons aussi contacté l'Association of Municipal Tax Collectors of Ontario (AMTCO) pour évaluer l'intérêt d'autres municipalités.

En 2009, la Ville de Toronto a publié des coûts estimatifs de 15 millions de dollars pour 2 000 tabultrices. Ce chiffre comprend vraisemblablement les frais courants d'entreposage, de maintenance et de service des tabultrices. Puisque les autres municipalités ont tendance à louer les tabultrices, nous avons estimé des économies inférieures à celles de Toronto.

Municipalité	Nombre estimatif de tabultrices	Économies estimatives
Toronto	2 000	15 000 000 \$
Ottawa	500	1 875 000 \$
Mississauga	225	843 750 \$
Hamilton	250	937 500 \$
London	170	637 500 \$
Windsor	160	600 000 \$
Autres municipalités	4 105	7 856 250 \$
<b>TOTAL</b>		<b>27 750 250 \$<sup>6</sup></b>

### Total des économies et des coûts prévus

Élections Ontario prévoit qu'il coûtera environ 8 millions de dollars pour déployer la technologie dans tous les lieux de vote de la province pour deux cycles électoraux (trois élections générales).

Cet investissement ne se limite pas à une mise à niveau des systèmes, mais vise également à

### Coûts nets du déploiement intégral des tabultrices et des registres électroniques pour les élections générales en Ontario

	Cycle électoral ÉG 2018	Premier cycle électoral ÉG 2022	Second cycle électoral ÉG 2026	2 cycles électoraux TOTALS
Économies en personne	5 298 928 \$	5 503 885 \$	5 760 082 \$	16 562 896 \$
Économies municipales totales	15 637 500 \$	4 256 250 \$	6 907 500 \$	26 801 250 \$
<b>Économies totales</b>	<b>20 936 428 \$</b>	<b>9 760 135 \$</b>	<b>12 667 582 \$</b>	<b>43 364 146 \$</b>
Coûts technologiques				
Tabultrices de vote	13 410 000 \$	0 \$	0 \$	13 410 000 \$
Registres du scrutin électroniques	18 547 455 \$	2 153 505 \$	2 153 505 \$	22 854 455 \$
Total partiel – Coûts technologiques	31 957 455 \$	2 153 505 \$	2 153 505 \$	36 264 455 \$
Entreposage	470 000 \$	900 000 \$	900 000 \$	2 270 000 \$
Maintenance et service	3 285 005 \$	6 360 510 \$	6 360 510 \$	15 587 025 \$
<b>Coût total</b>	<b>35 242 450 \$</b>	<b>8 514 015 \$</b>	<b>8 514 015 \$</b>	<b>51 851 480 \$</b>
<b>Net – Tabultrices, registres électroniques (déploiement)</b>	<b>-14 306 002 \$</b>	<b>1 246 120 \$</b>	<b>4 153 567 \$</b>	<b>-8 487 334 \$</b>

protéger le processus électoral contre les risques qui pourraient miner la confiance du public à l'égard de l'intégrité de notre démocratie, dans la mesure où ils ne sont pas atténués. Il contribue à rehausser les services du gouvernement pour les rendre conformes aux normes attendues de la population ontarienne, et il jette les bases pour qu'Élections Ontario continue à suivre les changements technologiques qui, sans aucun doute, transformeront les attentes du public à l'égard des élections à venir.

### Recommandation relative à la mise en œuvre

Élections Ontario a examiné plusieurs options de mise en œuvre. Les conclusions dégagées du projet pilote ont excédé nos attentes, car les

réductions de personnel étaient de beaucoup supérieures à celles prévues. La rétroaction des électeurs et du personnel électoral était très favorable, soit de 91 % et de 89 % respectivement. Les médias ont aussi été impressionnés par la rapidité de l'affichage des résultats, et Élections Ontario n'a reçu aucune plainte au sujet de la technologie ou du nouveau modèle de dotation. Par conséquent, d'après notre évaluation, ce modèle (ou un modèle presque identique) est suffisamment perfectionné pour être mis en œuvre à l'échelle de la province, c. à d. dans tous les lieux de vote le jour du scrutin et les bureaux de vote par anticipation. Il faut cependant faire exception pour les bureaux de vote itinérants, car la technologie mise à l'essai ne comporte pas de capacité mobile.

## Notes de fin d'ouvrage

---

- <sup>1</sup> Rapport sur le projet de vote par Internet : résultats des élections municipales de 2014 en Ontario.
- <sup>2</sup> Une CAE informe l'électeur de la date et du lieu du scrutin. Elle renferme son nom, son adresse, le numéro du bureau de vote, le lieu de vote, et les lieux de vote par anticipation.
- <sup>3</sup> Aux termes de la *Voluntary Voting Systems Guideline* des États-Unis, un système de dépouillement du scrutin ne doit pas commettre plus d'une erreur par tranche de 125 000 bulletins de vote. Le test de cohérence et de précision effectué dans les tabulatrices utilisées par Élections Ontario a été conforme au test de précision ISO pour le traitement de 1 549 703 bulletins de vote consécutifs. Il n'existe pas de test de cohérence et de précision pour le dépouillement manuel.
- <sup>4</sup> Aux termes de la *Voluntary Voting Systems Guideline* des États-Unis, un système de dépouillement du scrutin ne doit pas commettre plus d'une erreur par tranche de 125 000 bulletins de vote. Le test de cohérence et de précision effectué dans les tabulatrices utilisées par Élections Ontario a été conforme au test de précision ISO pour le traitement de 1 549 703 bulletins de vote consécutifs. Le dépouillement manuel n'est ni exact ni cohérent.
- <sup>5</sup> Les postes touchés sont le scrutateur, le secrétaire du bureau de vote, le réviseur adjoint en poste le jour du scrutin (RAJS) et le scrutateur principal dans le modèle existant; et le scrutateur, le scrutateur réviseur, le scrutateur préposé à la tabulatrice et le scrutateur principal dans le nouveau modèle. Les préposés à l'accueil, les directeurs du scrutin, les secrétaires du scrutin, et le personnel des bureaux de directeur de scrutin, des bureaux de vote par anticipation et par bulletin spécial ne sont pas touchés par le modèle de dotation technologique.
- <sup>6</sup> Ce montant représente l'investissement en capital dans la technologie. Le coût total prévu ci après comprend la licence logicielle, la maintenance, le service et l'entreposage.





# Elections Ontario

51, prom Rolark  
Toronto (Ontario) M1R 3B1  
1-888-668-8683  
1-888-292-2312 (ATS)  
info@elections.on.ca  
elections.on.ca

Also available in English  
Formats substitués disponibles sur demande

